

Delémont, le 18 janvier 2024

PROCES-VERBAL

de la 8^e Assemblée générale ordinaire de l'AFCI-JU, qui s'est tenue mercredi 17 janvier 2024, dans les locaux de la CCIJ, rue de l'Avenir 23, à Delémont.

Sont présents :

Comité de l'AFCI-JU :

- M. Vincent Bédard, président
- M. Pierre-Alain Berret
- M. François Biedermann
- M. Jonathan Chevrolet
- M. Vincent Joliat
- Mme Elodie Lovis
- M. Loïc Stalder

Commission de formation :

- M. Vincent Chételat, président
- M. Gabriel Willemin
- Mme Noémie Milan, secrétaire

Vérificateur des comptes :

- Fiduciaire Henz & Schaffner Sàrl, M. Henz

Invités :

- Mme Anne-Sophie Erard

Entreprises formatrices :

- Ateliers Busch SA, Mmes Nicoulin et Raval
- Centre Holoïde, Mme Terrier
- ECA Jura, M. Froidevaux
- Efteor SA, Mme Roth
- Municipalité de Porrentruy, Mme Crelier
- Services sociaux régionaux, Mmes Seuret et Lischer
- Willemin-Macodel SA, Mme Zubonja

12 entreprises formatrices se sont excusées.

Procès-verbal :

- Mme Noémie Milan

Pour le procès-verbal, le langage épïcène est adopté.

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture et salutations
 2. Procès-verbal de la 7^e Assemblée générale ordinaire du 4 mai 2023
 3. Rapport d'activité
 4. Rapport du président de la Commission de formation
 5. Elections statutaires
 6. Comptes 2022 – 2023
 7. Rapport de l'organe de contrôle
 8. Fixation des cotisations
 9. Budget 2023 – 2024
 10. Divers et propositions individuelles
-

1. Ouverture et salutations

M. Vincent Bédât, président, ouvre la 8^e Assemblée générale ordinaire de l'AFCI-JU et souhaite la bienvenue à tous les participants.

Il salue en particulier Mme Soline Ribeaud et M. Gabin Maillat, apprentis de 3^e année qui nous feront part de leurs expériences lors d'une table ronde sur le thème « **réussites, doutes et difficultés durant la formation commerciale** ». Il les remercie d'avoir accepté notre invitation et se réjouit de les entendre à l'issue de la partie statutaire de l'Assemblée.

La liste de présence a été signée à l'accueil, simultanément avec la distribution des cartes de votes aux ayants droit. 14 entreprises sont présentes pour un total de 25 voix. La majorité absolue est donc de 13. L'Assemblée élit Mme Coralie Crelier, de la Municipalité de Porrentruy en qualité de scrutatrice.

L'Assemblée accepte de délibérer sur la base de l'ordre du jour qui lui a été adressé le 22 décembre 2023 avec la convocation.

2. Procès-verbal de la 7^e Assemblée générale ordinaire du 4 mai 2023

Le procès-verbal de la 7^e Assemblée ordinaire est disponible sur le site de l'AFCI-JU. Il est adopté à l'unanimité, avec remerciements à son auteure.

3. Rapport d'activité

M. Vincent Bédât signale que durant l'année écoulée, le Comité de l'AFCI-JU a traité les affaires courantes de l'Association, notamment celles liées aux finances de l'Association. Il s'est par ailleurs penché sur les quelques dossiers suivants :

Secrétariat : Mme Noémie Milan a repris le secrétariat de l'AFCI-JU au 1^{er} juillet 2023 après le départ de Mme Fuhrer, ancienne secrétaire. VB la remercie pour son travail fourni depuis quelques mois et pour son investissement.

Commission de formation : Mme Clélia Crevoiserat, agente administrative au sein de la RCJU, a remplacé Mme Dobler. VB lui souhaite la bienvenue et la remercie d'avoir accepté ce mandat.

Organisation des Cours interentreprises : le Comité a été informé sur le déroulement des Cours interentreprises, que ce soit au niveau de l'organisation, du contenu et de la discipline.

Réforme 2023 : La mise en place de la nouvelle réforme suit son cours.

M. Vincent Chételat donnera davantage de détails sur ces deux sujets lors de son rapport.

Salon interjurassien de la formation professionnelle : il se déroulera du 28 février au 3 mars 2024, au Forum de l'Arc, à Moutier avec 70 stands sur 8000m² et plus de 200 métiers et formations représentés.

Il est proposé ici de verser une contribution financière de CHF 2'500.00 pour cette manifestation afin de promouvoir la formation. Ce point sera voté lors de la présentation du budget.

A l'instar des éditions précédentes, la CIFC du Jura bernois sera sollicitée pour une participation équivalente.

Remerciements : le président termine son rapport en remerciant les entreprises formatrices, notamment les 88 qui sont membres de notre Association, les membres du Comité, ceux de la Commission de formation pour leur bonne collaboration, ainsi que toutes les personnes engagées dans l'Association. Il remercie également le secrétariat pour le travail réalisé.

4. Rapport du président de la Commission de formation

En sa qualité de président de la Commission de formation, Vincent Chételat présente le bilan des activités de la Commission de formation depuis la précédente Assemblée.

Commission de formation : Les membres se sont retrouvés à deux reprises entre le mois de juin 2023 et le mois de janvier 2024. La commission a accueilli Mme Clélia Crevoiserat qui remplace Mme Christine Dobler qu'il remercie pour son engagement.

Discipline aux CI : La Commission a dû prendre de nombreuses décisions au sujet de demandes de report de cours, d'absences ou de retards. Ces décisions ont amené l'envoi de 31 amendes, augmentant la charge de travail du secrétariat.

Sessions d'examens 2022-2023 : La session des examens de fin d'apprentissage s'est très bien déroulée. Un grand merci aux deux chefs experts, Mme Maude Thiébaud et M. Raphaël Ciochi pour la parfaite organisation.

Réforme 2023 : Plusieurs cours pour la formation des formateurs en entreprises ont été organisés et ont été suivis par 66 personnes. Les animateurs CI ont suivi trois cours de formation en lien avec la mise sur pied des premiers cours interentreprises. Les premiers CI des apprentis de la volée 2023-2026 se sont très bien déroulés mais des ajustements seront réalisés pour la prochaine volée.

Cette nouvelle réforme implique également l'organisation de deux cours en blending learning (auto-apprentissage). Le premier cours se déroulera entre le 5 et le 8 février 2024. Le principe de ce cours : la personne en formation travaille durant une journée, sur son lieu de travail, sur des objectifs des CI. L'animateur CI est à disposition des apprentis sur 2 périodes d'une heure via l'application Teams. M. Chételat profite de son intervention pour remercier les animateurs de leur précieuse collaboration dans la mise en place de ces nouveaux cours.

Une séance pour les formateurs en entreprise en lien avec la nouvelle réforme 2023 aura lieu **lundi 25 mars 2024 à 17h30 à l'auditoire de la DIVCOM à Delémont**. Elle sera animée par M. Willemin, directeur de l'EPC, M. Vincent Joliat, resp. du SFP et M. Pierre Nendaz, MasterTrainer de l'AFCI-JU. Elle aura pour but de présenter le contenu de cette réforme aux nouveaux formateurs de la rentrée 2024-2025.

Quelques chiffres : 64 stagiaires de la volée 2023-2024 participent aux CI, de même que 130 apprentis pour les trois volées de formation.

Avant de conclure, M. Chételat lance un appel : **l'AFCI recherche de nouvelles personnes qui seraient intéressées à animer les cours interentreprises**. Le secrétariat et lui-même seront à disposition pour tout renseignement.

Pour finir, il remercie les membres de la commission pour leur travail ainsi que les membres du comité pour leur confiance ainsi que le personnel de la Chambre de commerce pour leur précieux travail.

5. Elections statutaires

5.1 Comité

L'article 18, al. 4 des statuts stipule que les membres du Comité sont élus par l'Assemblée générale pour une période de 5 ans. Le Comité ayant été élu en 2020, il n'y a pas lieu de le réélire cette année.

Le Comité est composé des personnes suivantes :

- Vincent Bédard, FER-Arcju, président
- François Biedermann, AJECA-JU, vice-président
- Pierre-Alain Berret, CCIJ
- Jonathan Chevrolet, RCJU
- Vincent Joliat, Sec Jura
- Elodie Lovis, RCJU
- Loïc Stalder, division commerciale du CEJEF

5.2 Organe de contrôle

L'Assemblée élit la Fiduciaire Henz & Schaffner Sàrl, Courfaivre, en qualité d'Organe de contrôle pour un contrôle restreint pour l'exercice 2023-2024.

6. Comptes 2022-2023

Mme Noémie Milan présente les comptes de l'exercice 2022-2023.

a) Comptes « Association »

Le total des produits de l'Association se monte à **CHF 21'740.00**. Il est constitué pour l'essentiel des produits des cotisations pour CHF 18'500.00 auxquels s'ajoutent des produits liés à la facturation des cours de formation des formateurs en entreprise pour CHF 3'240.00.

Les charges de personnel se montent à **CHF 372.80**.

Quant aux autres charges, elles se montent à **CHF 23'386.40**. Elles sont constituées de frais de secrétariat, Comité et Assemblée générale pour CHF 6'943.70, des prix aux meilleurs apprenti et stagiaire pour CHF 200.00, de frais pour la formation des formateurs en entreprise (OrFo 2023) pour CHF 14'482.70 et d'une charge extraordinaire hors exploitation qui se monte à CHF 1'760.00.

L'exercice se boucle avec une perte de **CHF 2'019.20**.

b) Comptes « Cours interentreprises »

Le total des produits des Cours interentreprises se monte à **CHF 173'902.00**. Il est constitué de la vente de matériel d'enseignement (DFP) pour CHF 8'972.00, des produits des subventions cantonales et fédérales pour CHF 36'440.00, de la participation des maîtres d'apprentissage pour l'organisation des CI pour CHF 93'600.00, pour la plate-forme Konvink pour CHF 32'640.00 et des sanctions pour CHF 2'250.00.

Les charges de personnel se montent à **CHF 90'366.20**.

Quant aux autres charges, elles se montent à **CHF 83'535.80**. Elles sont constituées de frais liés au matériel d'enseignement (DFP) pour CHF 9'264.00, des contributions cantonales (contributions pour le blended learning) pour CHF 8'080.00, de contribution pour la plateforme Konvink pour CHF 32'000.00 et d'autres charges d'exploitation pour CHF 45'260.35 (telles que frais de secrétariat, contribution à la CIFC-CH, frais liés à l'organisation des CI, formation des formateurs, location des infrastructures, frais de séances et de représentation, matériel de bureau et frais bancaires), des charges hors période pour CHF 1'213.50 ainsi que des charges d'impôts pour CHF 429.25.

L'exercice se boucle à **CHF 0.00** suite à la dissolution partielle du fond de réserve CI de CHF 12'711.30.

c) Bilan

Quant au bilan arrêté au 31 juillet 2023, il présente à l'actif :

Des actifs circulants constitués :

- de trésorerie à hauteur de CHF 84'982.25
- de débiteurs pour CHF 5'850.00
- d'un stock de matériel d'enseignement (DFP) pour CHF 1'066.00
- et des actifs de régularisation à hauteur de 538.50

Soit un total des actifs de CHF 92'436.75

Au passif, nous enregistrons :

Des fonds étrangers pour un montant total de **CHF 19'618.70**, constitués

- de créanciers de CHF 15'553.70 (animateurs CI et factures CCIJ pour la gestion du secrétariat réglés depuis lors)
- de passifs de régularisation pour CHF 4'065.00 (provision pour frais comptables, réglée depuis lors)

Des capitaux étrangers à court terme pour un montant total de **CHF 52'050.60** constitués du fonds de réserve CI.

Des fonds propres pour CHF **20'767.45**.

Soit un total des passifs de CHF 92'436.75.

Le résultat de l'exercice (perte) se monte à **CHF 2'019.20**.

Vincent Bédât remercie Noémie Milan pour la présentation des comptes.

7. Rapport de l'organe de contrôle

Les comptes ont été vérifiés par la Fiduciaire Henz & Schaffner Sàrl, à Courfaivre. M. Henz indique que conformément aux statuts, un contrôle restreint a été effectué. Les comptes sont conformes. Il remercie l'AFCl-JU pour le mandat qui lui a été confié.

L'Assemblée approuve à l'unanimité les comptes 2022 – 2023 et donne décharge au Comité.

8. Fixation des cotisations

Le Comité propose le maintien de la cotisation annuelle, à savoir : CHF 100.00/année + CHF 100.00/année et par personne en formation dès la 2^e personne en formation.

Soit : 0 et 1 personne en formation : CHF 100.00/année
 2 personnes en formation : CHF 200.00/année
 etc.

En contrepartie, les membres ont droit à :

- prix du cours à CHF 120.00/jour contre CHF 180.00/jour pour les non-membres (montant revu chaque année)
- la gratuité des cours destinés aux formateurs (payant pour les non-membres)
- une invitation à l'Assemblée générale
- le droit de vote : 1 voix jusqu'à 4 PEF + 1 voix supplémentaire par tranche de 5 PEF

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

9. Budget 2023-2024

Mme Noémie Milan présente le budget de l'exercice 2023-2024.

a) Comptes « Association »

Le total des produits prévisibles se monte à **CHF 21'500.00**. Il est constitué des produits des cotisations pour CHF 19'000.00 et des finances d'inscription aux cours des formateurs des entreprises non-membres pour CHF 2'500.00.

Les charges de personnels se montent à CHF **2'500.00***1.

Quant aux autres charges, elles se montent à CHF **25'700.00**. Elles sont constituées de frais de secrétariat, Comité et Assemblée générale pour CHF 7'000.00, de la formation des formateurs de CHF 16'000.00, des prix aux meilleurs apprenti et stagiaire pour CHF 200.00 et de la promotion à la formation pour CHF 2'500.00*2.

L'exercice laisse donc apparaître une perte de **CHF 6'700.00**.

b) Comptes des « Cours interentreprises »

Le total des produits prévisibles se monte à **CHF 176'680.00**. Il est constitué des produits de la vente de matériel d'enseignement (DFP) pour CHF 5'200.00, des subventions cantonales et fédérales pour CHF 29'960.00, de la participation des maîtres d'apprentissage pour l'organisation des CI pour CHF 103'080.00, pour la plate-forme Konvink pour 37'440.00 et pour CHF 1'000.00 pour les sanctions CI.

Les charges de personnel se montent à CHF **94'700.00***1.

Quant aux autres charges, elles se montent à CHF **102'940.00**. Elles sont constituées de frais liés au matériel d'enseignement pour CHF 5'200.00, de contributions pour le blended learning pour CHF 11'400.00, de contribution pour la plate-forme Konvink pour CHF 37'440.00 et d'autres charges d'exploitation, telles que frais de secrétariat, contribution à la CIFC-CH, frais liés à l'organisation des CI, location des infrastructures, frais de séances et de représentation, matériel de bureau et frais bancaires et frais comptables, pour CHF 48'900.00, ainsi qu'un montant de CHF 20'960.00 pour le fond de réserve CI.

L'exercice boucle avec une perte de **CHF 20'960.00**. Il est suggéré ici d'utiliser le compte « fond de réserve CI » pour couvrir le déficit.

*1 Lors de sa dernière séance, le Comité a pris la décision d'augmenter les jetons de présence des membres du Comité ainsi que ceux de la Commission de formation. Il estimait que ces derniers devaient être raisonnablement rémunérés pour le travail réalisé au profit de nos formations et de notre Association.

*2 L'Assemblée accepte à l'unanimité d'apporter cette contribution financière au Salon (cf. point 3).

L'Assemblée accepte à l'unanimité le budget 2023-2024, tel que présenté.

10. Divers et propositions individuelles

La parole n'est pas demandée sous ce point de l'ordre du jour.

Vincent Bédât invite les deux apprentis à se joindre à lui pour débiter la table ronde.

M. Vincent Bédât remercie Mme Soline Ribeaud et M. Gabin Maillat pour leurs échanges et leur remet à chacun une petite attention.

Il clôt l'Assemblée, remercie chacun de sa présence et invite les participants à un apéritif dînatoire.

AFCI-JU



Noémie Milan
Secrétaire-trésorière

Début : 17h00
Fin : 18h15